

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2026

Délibération n° 261015_07

Attribution d'une subvention à l'association Un Toit Pour Tous

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Cécile CHANEAC

Secrétaire de séance : Pierre HILY-BLANT

Excusés ayant donné pouvoir : Mathilde POPINEAU à Chantal DURANTON ; DULOUTRE Sylvain à PRAT Annie ;

Absents : Evelyne DAVIN

▲ 07 Attribution d'une subvention à l'association Un Toit Pour Tous

Vu les articles L. 1111-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 123-5 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la demande de soutien adressée aux communes par Grenoble-Alpes Métropole en date du 31 juillet 2026 ;

Vu les statuts de l'association Un Toit Pour Tous (UTPT) ;

Vu la délibération n°261015-05 du conseil municipal de Sarcenas ;

Depuis plus de 30 ans, l'association Un Toit Pour Tous (UTPT) se donne comme mission de favoriser l'insertion et la promotion par l'habitat des personnes et des familles défavorisées. Actuellement, l'association gère près de 830 logements en gestion locative sur l'ensemble de l'Isère, dont 260 logements confiés par des propriétaires solidaires, et près de 545 logements dont elle est propriétaire. Ce sont ainsi plus de 2 100 personnes qui sont logées grâce à l'action d'Un Toit Pour Tous.

L'association est composée de 4 structures qui lui permettent d'exercer ses différentes missions : l'association Un Toit pour Tous, l'association Observatoire de l'Hébergement et du Logement, l'association Territoires – Agence Immobilière à Vocation Sociale, et la coopérative Un Toit Pour Tous Développement.

UTPT est reconnu comme un acteur de l'économie sociale et solidaire à travers la recherche d'une utilité sociale, avec comme principal objectif d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle. L'association œuvre ainsi particulièrement en matière d'accompagnement social des ménages défavorisés. Face à la tension sur la production de logements, mais aussi à la baisse de la rotation locative tant sur le parc privé que public, l'intervention d'UTPT se développe sur le territoire de façon progressive, croisant les apports financiers institutionnels (Caisse des Dépôts et consignations, Pluralis), le mécénat et les dons de particuliers.

Les statuts de l'association comprennent notamment, dans son objet, les actions et opérations suivantes, sans que cette énumération soit limitative : maîtrise d'ouvrage, gestion locative, contribution à l'accompagnement social, contribution à des dispositifs d'insertion de toute nature... Le changement climatique, en particulier les fortes chaleurs, a aggravé l'impact du mal-logement sur la santé des personnes défavorisées, ne vivant pas dans des conditions décentes. Cette problématique devenant au fil du temps de plus en plus prégnante sur la Métropole, il est proposé d'apporter une subvention auprès de l'Association Un Toit Pour Tous, visant à expérimenter toute nouvelle solution permettant d'améliorer cette situation et de répondre à l'objet même de l'association.

Dans ce contexte, il est proposé l'attribution d'une subvention d'intérêt général à UTPT par la présente délibération, d'un montant de 400 € pour l'année 2026. Le versement de cette subvention se fera en une seule fois.

Il est donc proposé que le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention d'intérêt général d'un montant de 400 € au bénéfice de l'association Un Toit Pour Tous pour l'année 2026 ;
- Décide que cette subvention sera versée en une seule fois, dès que la présente délibération aura été transmise au représentant de l'État dans le Département.
-

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 15 octobre 2026
La Maire, Annie PRAT

